



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question écrite n° 39859

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale suite à la réponse qu'elle a bien voulu adresser le 11 octobre 1999 à la question n° 28694 parue au Journal officiel du 19 avril 1999 s'agissant de l'évolution du nombre de cancers déclarés chaque année dans notre pays. Sa réponse fait apparaître un nombre de cancers fort préoccupant puisque l'augmentation des cancers déclarés n'a cessé de croître au cours de ces vingt dernières années. Aussi, pour compléter les informations dont il dispose, il lui demande de lui indiquer si elle est en mesure de préciser les causes qui sont à l'origine d'une telle évolution et les mesures concrètes qu'elle entend prendre pour atténuer voire inverser cette tendance.

## Texte de la réponse

Avec 147 721 décès en 1996, les cancers représentent la deuxième cause de mortalité en France derrière les affections cardio-vasculaires, soit environ 28 % des décès. Chez la femme, les cancers sont responsables de 58 527 décès (23 % de décès féminins) et constituent la seconde cause de mortalité après les maladies cardio-vasculaires. La mortalité par cancer chez les hommes entre zéro et soixante-quatre ans a très régulièrement augmenté depuis le début des années soixante-dix jusqu'en 1985, date à laquelle la tendance a commencé à s'inverser. Par contre, la mortalité pour les femmes a baissé régulièrement. Les causes de décès par cancer les plus fréquentes sont, par ordre décroissant, en 1996 : le cancer du poumon avec 29 930 décès, le cancer de l'intestin avec 16 470 décès, le cancer des voies aérodigestives supérieures (VADS), avec 12 140 décès, le cancer du sein avec 10 800 décès, le cancer de la prostate avec 9 260 décès. Chez l'homme, la mortalité par cancer est essentiellement due au cancer du poumon (23 %), des voies aérodigestives supérieures (VADS), avec 12 %, de la prostate (11 %) et colo-rectaux (10 %). Chez la femme, il s'agit des cancers du sein pour 19 % de la mortalité par cancer, suivi des colo-rectaux (13 %), du poumon (6 %), de l'ovaire (6 %), de l'utérus (5 %), du pancréas (5 %), de l'estomac (4 %), des leucémies (4 %), de la vessie (2 %), puis des VADS (2 %). Le 1er février 2000 a été lancé, pour la France, le programme national de lutte contre le cancer qui, sur cinq ans, se propose de réduire les risques de cancer par une prévention adaptée, de généraliser des programmes de dépistage performant, de favoriser en permanence la qualité de la prise en charge, d'améliorer les conditions de vie et de garantir les droits des malades, d'améliorer la connaissance et la surveillance épidémiologique. Le programme national prévoit de faire bénéficier, d'ici à 2001, l'ensemble des femmes ayant entre cinquante et soixante-quatorze ans d'un dépistage organisé du cancer du sein, dans les trois ans, les femmes ayant entre vingt-cinq et soixante-cinq ans d'un dépistage organisé du cancer du col de l'utérus et les personnes ayant entre cinquante et soixante-quatorze ans d'un dépistage organisé du cancer du colon-rectum. Ce programme garantira un égal accès de tous les dépistages sur l'ensemble du territoire et fera bénéficier chacun de la même garantie de qualité. Dans ce cadre, seront assurés la prise en charge à 100 % et le contrôle de qualité des examens de dépistage organisé (mammographies, frottis, recherche de sang occulte dans les selles) ainsi que le suivi des patients dépistés. Le rôle des collectivités locales et de l'assurance maladie apparaissent primordiaux pour assurer le financement des actions à travers les associations départementales de dépistage, les programmes régionaux de santé et la prise en charge des malades.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 39859

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : santé et action sociale

**Ministère attributaire** : santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 janvier 2000, page 153

**Réponse publiée le** : 27 août 2001, page 4957